

## REGLEMENT – DEMONSTRATION DE RUN – NOGARO 6-7 MAI 2023

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La **Société d'Economie Mixte Paul Armagnac (SEMPA)**, avec la collaboration de l'**Association Sud-Ouest Evènement 40 (SOE40)**, organise les 6 et 7 mai 2023 une démonstration de Run sans chronométrage lors du Nogaro Motor Festival.

Le Run consiste en une accélération sur une distance définie (400m dans notre cas).

#### **1.1 Horaires**

Les horaires de passage devront respecter l'arrêté d'homologation du circuit. Ainsi les véhicules pourront accéder à la piste de 9h à 12h puis de 14h à 18h.

### ARTICLE 2 : ASSURANCE

La SEMPA assure la manifestation en Responsabilité Civile Organisateur. Chaque participant devra également présenter un véhicule assuré (carte verte).

A noter que l'assurance RC Organisateur ne couvre en aucun cas les dommages des véhicules.

### ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

#### **3.1 Inscriptions**

Les inscriptions se dérouleront sur la boutique en ligne du site internet du circuit Paul Armagnac ([circuit-nogaro.com/boutique/](http://circuit-nogaro.com/boutique/)). Elles seront aussi possibles directement sur place.

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription. Chaque participation devra signer l'abandon de recours afin de pouvoir prendre part à la démonstration. Le participant est responsable des agissements de son entourage.

#### **3.2 Tarification**

Deux tarifications existent :

- **Expo + Runs : 60€ TTC** par véhicule. Ce tarif comprend : l'exposition du véhicule, la participation de celui-ci au concours du plus beau, la participation aux démonstrations de run et l'accès de 2 personnes dans l'enceinte du circuit.
- **Runs uniquement : 50€ TTC** par véhicule. Ce tarif comprend : la participation aux démonstrations de run et l'accès d'une personne dans l'enceinte du circuit.

En cas de paiement par chèque, ces derniers devront être libellés à l'ordre de la « SEMPA ».

#### **3.3 Vérifications**

Avant d'accéder à l'enceinte du circuit, chaque participant devra passer par la tente inscription pour :

- Passer le contrôle sonométrique
- Présenter son permis de conduire
- Présenter la carte grise du véhicule
- Présenter l'assurance du véhicule
- Signer l'abandon de recours

#### **3.4 Equipements du pilote**

- Pendant le déroulement des Runs, le pilote doit se trouver seul à bord de sa voiture, sanglé et casqué (casque homologué aux normes NF minimum ou CEE)



### **Société Economie Mixte Paul Armagnac**

Société d'Economie Mixte au capital de 373 501 € - R.C.S. AUCH B 383 578 952 - N° SIREN : 383 578 952 00012 - CODE APE : 9311Z  
CIRCUIT PAUL ARMAGNAC - BP 24 - 32110 NOGARO (F) - Tél. 05 62 09 02 49 - Fax : 05 62 69 05 44  
IBAN/BIC CA AQUITAINE - FR76 1330 6009 1501 5948 5000 017 / AGRIFRPP833



- Le port de vêtements longs (couvrant bras et jambes), chaussettes en coton et de chaussures fermées est exigé pour tous les pilotes
- Vêtements en nylon ou synthétiques interdits
- Le port de gants est autorisé

#### **ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Sont admises toutes les voitures en conformité avec le code de la route et disposant d'une carte grise.

##### **Liste des principales obligations :**

- Pneumatiques en bon état
- Ceinture 3 points minimum
- Aucune pièce de carrosserie manquante
- Le véhicule ne doit pas dépasser les 95dB

##### **Sont interdits :**

- L'utilisation du NOS ou produit équivalent
- Les cabriolets sans arceaux
- Les échappements libres
- Le dépassement des pneumatiques de la carrosserie
- Dragster

#### **ARTICLE 5 : SITE ET INFRASTRUCTURES**

Les démonstrations de runs se dérouleront sur la piste du circuit sur un parcours de **400 mètres** en ligne droite, sans aucune notion de chronométrage. La piste est sécurisée par de larges dégagements et des murs de protection.

##### **4.1 Zones réservées aux runs**

Il faut distinguer deux zones principales (qui seront matérialisées) :

- **Zone d'accélération** : portion de la piste située entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, sur laquelle se produit l'accélération des voitures.
- **Zone de freinage** : portion de la piste située immédiatement après la ligne d'arrivée, sur laquelle les voitures décèlent

Seules les personnes habilitées pourront avoir accès à la piste.

##### **4.2 Zones publiques**

Les spectateurs devront rester sur les zones publiques : gradins, paddock...

##### **4.3 Service médical**

Un docteur en médecine et une ambulance seront mobilisés pendant toute la durée des runs.

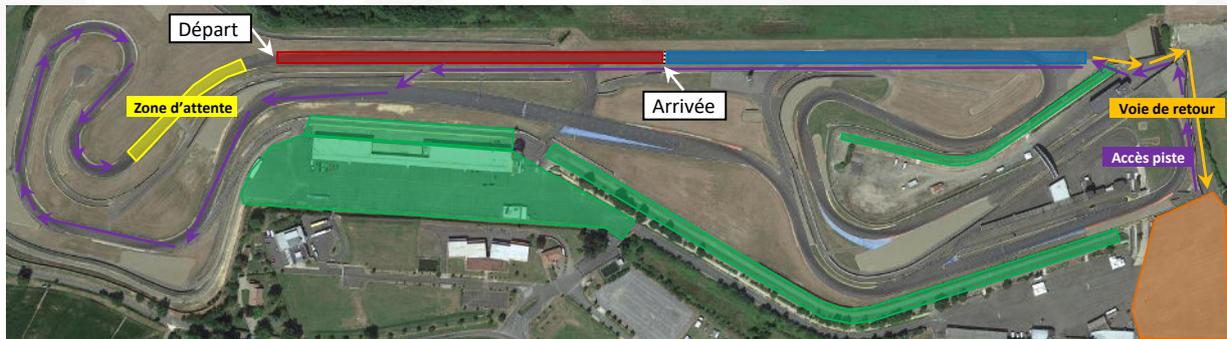
##### **4.4 Plan**



#### **Société Economie Mixte Paul Armagnac**

Société d'Economie Mixte au capital de 373 501 € - R.C.S. AUCH B 383 578 952 - N° SIREN : 383 578 952 00012 - CODE APE : 9311Z  
CIRCUIT PAUL ARMAGNAC - BP 24 - 32110 NOGARRO (F) - Tél. 05 62 09 02 49 - Fax : 05 62 69 05 44  
IBAN/BIC CA AQUITAINE - FR76 1330 6009 1501 5948 5000 017 / AGRIFRPP833





-  Zone d'accélération 400m
-  Zone de freinage
-  Zones publiques
-  Paddock Run

## **ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES RUNS**

Chaque participant prendra part aux démonstrations de runs selon les consignes de l'organisation. Aucun nombre minimum de passage n'est garanti par l'organisation.

### **5.1 Départ**

Le point de départ sera matérialisé. Le départ se fera moteur en marche. Le signal de départ est donné par l'allumage du feu de départ.

### **5.2 Arrivée**

Tout comme le point de départ, le point d'arrivée sera matérialisé. Les participants doivent impérativement décélérer une fois le point d'arrivée passé.

## **ARTICLE 7 : COMPORTEMENT**

Peuvent entraîner une exclusion immédiate, définitive, sans appel et sans contrepartie :

- Toute conduite ou comportement dangereux
- Toute consommation d'alcool et de drogue
- Tous burns, donuts, freins à main, rupteurs...
- Non-respect du présent règlement



## **Société Economie Mixte Paul Armagnac**

Société d'Economie Mixte au capital de 373 501 € - R.C.S. AUCH B 383 578 952 - N° SIREN : 383 578 952 00012 - CODE APE : 9311Z  
CIRCUIT PAUL ARMAGNAC - BP 24 - 32110 NOGARRO (F) - Tél. 05 62 09 02 49 - Fax : 05 62 69 05 44  
IBAN/BIC CA AQUITAINE - FR76 1330 6009 1501 5948 5000 017 / AGRIFRPP833

